

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
 PROCES-VERBAL de la Séance du 03 février 2017

Convocation du 27 janvier 2017.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le 3 février 2017.

Le Maire,

Pierre DECOURSIER

SEANCE DU 3 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre DECOURSIER, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : quinze.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOUSSARDON, Cécile LASSEGUES, Myriam BROGNARA, Marilyne MAUMEGE, Sylvie VERGNAUD, MM. Pierre COURET, Pierre DECOURSIER, Robert DESPLACES, Gilles PENOT, Loïc LARDY, Jean-Luc MATHIEU

Excusés : Mmes Marie-Paule GULYAS (pouvoir à Pierre Couret), Annie PHILIPPON, M. Roger JOSSE

Absent : M. Didier CHERON.

M. Loïc LARDY a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier est adopté à l'unanimité

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE CONSENTIES :

✓ **Décision n°161228 du 28 décembre 2016 :**

Avenant N°1 au CDD du 30/09/2016 employant Madame Ludivine DESPLACES comme adjoint technique à temps non complet pour un accroissement temporaire d'activités au groupe scolaire.

✓ **Décision n°170104001 du 04 janvier 2017 :**

Adhésion au contrat d'assurance collective souscrite par le CDG

✓ **Décision n°170130002 du 30 janvier 2017 :**

CDD employant Madame Katia OUNAAMI comme adjoint technique à temps non complet pour un accroissement temporaire d'activités au groupe scolaire et au gîte communal.

REMPLACEMENT DU POSTE A L'AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'année 2017 est une année importante en gestion du personnel. Trois départs à la retraite :

- La secrétaire de mairie : poste pourvu depuis 01/12/2016 (départ au 31/03/2017)
- La gérance de l'agence postale, départ au 31/03/2017
- Un agent des services techniques, départ au 31/07/2017

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal qu'au vu du départ en retraite de l'agent en charge de la Poste au 1er avril 2017, il souhaite embaucher un adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non-complet, 15 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} avril 2017. Il souhaite que ce poste soit polyvalent : agence postale et accueil mairie.

Monsieur le maire a rencontré Monsieur COMMERNAT, responsable de La Poste, qui précise que la formation (1 ou 2 jours) sera effectuée dans une autre agence postale. Il assure également que les deux

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 03 février 2017

secrétaires en poste pourront intervenir sur la gérance de La Poste, c'est un service à la population qu'il ne faut pas négliger.

Monsieur le maire a retenu deux candidatures dont Madame Katia OUNAAMI qui a effectué des remplacements divers (école, mairie).

La personne sera embauchée à compter du 1^{er} avril 2017, 15h hebdomadaire et l'amplitude horaire du poste sera revue ultérieurement, si besoin, en fonction de l'organisation des secrétaires en poste. Le maire fera la déclaration de vacance de poste.

Marilyne Maumège précise qu'il faut faire une information sur différents supports sur le changement au 1^{er} avril en rappelant les différentes opérations que les administrés peuvent effectuer à La Poste.

Le maire précise qu'il faudra reparler des besoins au service technique suite au départ à la retraite de Joël Desmaisons et des problèmes de santé de Patrice Chambraud actuellement en congé maladie.

INSTRUCTIONS DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 18 juin 2015, qui, pour faire suite au désengagement de l'Etat de l'instruction des autorisations d'urbanisme, confiait l'instruction des dossiers d'urbanisme de la commune au Centre d'Instruction Mutualisé (CIM) de la Souterraine.

En raison du nouveau découpage de l'intercommunalité les conditions de cette convention sont à revoir ; dix-sept des dix-neuf communes concernées ont fait part de leur souhait de rejoindre le CIM.

Cette nouvelle mutualisation nécessite de réorganiser le service instructeur ce qui représente un coût global pour la commune de 3740,00 €. Le maire a donné son accord de principe.

ENTRETIEN ET BALISAGE DES CHEMINS DE RANDONNEE EN CREUSE

Monsieur le maire informe le conseil municipal du courrier reçu du Conseil Départemental concernant la décision de modifier la gestion de l'entretien et du balisage des chemins de randonnée. Nous aurions la possibilité d'obtenir des aides pour des chemins locaux (90,00€/km/an). Le maire invite le conseil municipal à réfléchir à de nouveaux itinéraires et faire remonter les informations afin de constituer un dossier.

TRAVAUX

Pour : 11 - Contre : 00 - Abstention : 01.

- **ECLAIRAGE PUBLIC** : Le Maire présente le devis pour le remplacement des systèmes d'éclairage public et remplacement d'un mât pour un montant HT de 2 804,00 €

Stéphanie Boussardon demande si le projet répond aux nouvelles normes ; Une réponse positive est donnée.

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

- **SALLE D'EAU DU GITE** : Le Maire présente le devis pour la rénovation de la salle d'eau du gîte pour un montant HT de 1 641,16 € ; Devis accepté.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION CITE SCOLAIRE R. LOEWY :

Pour : 12— Contre : 00 - Abstention : 00

Monsieur le Maire présente la demande de subvention qu'il a reçue de la part de la Cité scolaire R. Loewy à La Souterraine pour l'organisation d'un voyage scolaire en Allemagne concernant neuf élèves domiciliés à St Agnant de Versillat.

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 25,00 € par élève à la Cité scolaire R. Loewy de La Souterraine

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION MAISON FAMILIALE RURALE DE BEYNAC :

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 03 février 2017

Monsieur le Maire présente la demande de subvention qu'il a reçue de la part de la Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation de BEYNAC – CUSSAC, fréquentée par deux élèves domiciliés sur la commune de Saint Agnant de Versillat.

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 25,00 € par élève à la Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation de BEYNAC - CUSSAC,

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT :

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00

Monsieur le Maire présente la demande de subvention qu'il a reçue de la part de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de CHARENTE MARITIME, fréquentée par un élève domicilié sur la commune de Saint Agnant de Versillat.

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 25,00 € pour l'élève qui fréquente la Chambre des métiers et de l'artisanat

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATION CARITATIVES :

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal de différents courriers qu'il a reçus d'associations caritatives, relatifs à des demandes de subventions de fonctionnement.

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de fonctionnement de : 250 € (deux cent cinquante euros) à chacune des associations suivantes :

- Croix Rouge Française comité de La Souterraine ;
- Secours Populaire Français comité de La Souterraine ;
- Secours Catholique de la Creuse ;
- Association départementale des Restaurants du Cœur de la Creuse ;

Pour : 00 - Contre : 12 - Abstention : 00

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Ligue contre le cancer

Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande

Pour : 00 - Contre : 12 - Abstention : 00

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du PEP'S 23

Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande

PROPOSITION TARIF EXCEPTIONNEL LOCATION GÎTE

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du courriel reçu de Monsieur Julien FIGUIERE, gérant de la SARL BOURJAC, souhaitant obtenir un tarif préférentiel pour la location du gîte, en vue de loger des employés participant à un chantier d'égavage.

Marilyne Maumège interroge sur le pourquoi un tarif préférentiel, le maire évoque le fait qu'il n'y a jamais de location habituellement sur cette période.

Le Conseil municipal décide d'appliquer trois semaines et demie sur le contrat de location au lieu de 5 semaines.

ADMISSION EN NON-VALEUR SUITE A SURENDETTEMENT-BUDGET ASSAINISSEMENT

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un courrier de Monsieur le Receveur municipal dans lequel il présente une liste de recettes non réglées des exercices 2015 et 2016 du budget assainissement.

Le conseil municipal admet en non-valeur les articles de titres de recettes dont les montants s'élèvent à :
 Budget assainissement - Exercice 2015 et 2016 : **829,48 €**

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 03 février 2017

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de procéder à l'émission du mandat constatant l'admission en non-valeur sur le budget de l'exercice 2017 à l'article 6542.

ADMISSION EN NON-VALEUR-BUDGET ASSAINISSEMENT

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal de l'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Receveur municipal, pour lesquels il demande l'admission en non-valeur sur le budget assainissement.

Le conseil municipal admet en non-valeur les articles de titres de recettes dont les montants s'élèvent à :
 Budget assainissement - Exercice 2011 : **51,06 €**

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de procéder à l'émission du mandat constatant l'admission en non-valeur sur le budget de l'exercice 2017 à l'article 6542.

ADMISSION EN NON-VALEUR-BUDGET PRINCIPAL

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal de l'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Receveur municipal, pour lesquels il demande l'admission en non-valeur sur le budget principal.

Le conseil municipal admet en non-valeur les articles de titres de recettes dont les montants s'élèvent à :
 Budget principal - Exercice 2014 : **48,66 €**

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de procéder à l'émission du mandat constatant l'admission en non-valeur sur le budget de l'exercice 2017 à l'article 6542.

REGLEMENT DE FACTURE EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que certaines dépenses nécessitent leur imputation en section d'investissement en raison de leur caractère. Il propose de régler la facture d'achat de panneaux de signalisation en section d'investissement pour un montant de 5 184,88 € T.T.C

Le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Robert Desplaces demande qui va installer les panneaux, le maire informe que les agents communaux ont commencé à trier et installer certains panneaux.

MOTION SITUATION ECOLES CREUSOISES:

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00

Monsieur le maire donne lecture du courrier du SNUipp-FSU 23 qui alerte sur les problèmes de remplacement des enseignants absents et demande le soutien des communes creusoises.

Le maire fait lecture de la motion proposée par le SNUipp-FSU 23

Le conseil municipal décide d'adopter cette motion

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **CHAUFFERIE BOIS :**

Monsieur le maire informe que le SDEC a réitéré l'appel d'offre. Le cabinet ABC a été retenu. Les appels d'offre pour les travaux vont être lancés.

➤ **ACHAT DRAPEAUX ET ECUSSON :**

Pour : 12 – Contre : 00- Abstention : 00

Monsieur le maire informe qu'il souhaite acheter le kit Peillon et propose d'inscrire sur l'écusson qui ornerait la façade de l'école : ECOLES MIXTES LAÏQUES SAINT AGNANT DE VERSILLAT, ainsi que 3 drapeaux français et 3 drapeaux européens pour un montant total de 590,00€.

- **REPAS DU PERSONNEL ET DU CONSEIL :**
 La date est fixée au vendredi 17 mars à 20h00 au Mel'Lou

- **CIRCULAIRE PREFECTORALE FESTIVITES :**
 Monsieur le maire informe que compte tenu de la prolongation de l'état d'urgence jusqu'en juillet 2017, nous devons informer la préfecture de toutes les manifestations festives qui auront lieu au cours du premier semestre 2017.

- **NOUVELLES DISPOSITIONS CNI-PACS :**
 Monsieur le maire informe que la pré-instruction de la carte nationale d'identité (CNI) ne sera plus assuré par les communes qui ne sont pas équipées à compter du 1^{er} avril 2017 ; la commune peut demander le maintien de la pré-instruction, à voir si le coût n'est pas trop élevé.
 Le maire informe que l'enregistrement du PACS, sa modification et sa dissolution ressortent désormais à la compétence des communes. Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} novembre 2017.

- **FONDS D' ACTIONS CULTURELLES TERRITORIALISEES (FACT):**
 Monsieur le maire donne lecture du courrier de la communauté de communes sur le FACT, financé par la Région, qui permet d'accompagner des projets artistiques et culturels. Nous relayerons l'information aux associations (l'Armandalys – VLC)

- **SITUATION DE GM&S INDUSTRY :**
 Monsieur le maire donne lecture d'un courrier du Comité d'Entreprise

- **BOUCHERIE :**
 Monsieur le maire informe que la boucherie de Saint Agnant dépose le bilan, le fond est mis en vente et s'il n'y a pas de repeneur, la communauté de communes reprendra son bâtiment.

- **BULLETIN MUNICIPAL :**
 Cécile Lassègues demande si les conseillers ont connaissances de fontaines et/ou lavoirs pour insérer des photos dans le bulletin. Le maire informe que la commune a investi dans un ordinateur portable.

- **CABINE TELEPHONIQUE :**
 L'Armandalys a été contacté pour l'aménagement de la cabine téléphonique.

- **SITE INTERNET :**
 Il faudra parler de la mise en place du site internet de la commune à une prochaine réunion.

- **CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**
 La prochaine réunion du Conseil Communautaire est le lundi 6 février 2017 à Naillat.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.

Le Maire, Pierre DECOURSIER	Le Secrétaire de séance, Loïc LARDY
--	--